



**Allocution de l'actuaire en chef Jean-Claude Ménard,
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)
Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)
présentée au
Comité sénatorial permanent des finances nationales
portant sur le Régime de pensions du Canada (RPC)**

**Ottawa (Ontario)
Le mardi 4 décembre 2007**

L'ÉNONCÉ FAIT FOI

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

Jason LaMontagne
Communications et affaires publiques
jason.lamontagne@osfi-bsif.gc.ca
www.osfi-bsif.gc.ca



BSIF
OSFI

Allocution de l'actuaire en chef Jean-Claude Ménard,
Bureau de l'actuaire en chef (BAC)
Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)
présentée au Comité sénatorial permanent des finances nationales

Ottawa (Ontario)
Le mardi 4 décembre 2007

Introduction

Bonjour Monsieur le président et honorables membres du comité. Je vous remercie de m'avoir offert la possibilité de venir vous parler dans le cadre de vos débats sur le Régime de pensions du Canada (RPC).

Mandat et activités du BAC

J'aimerais d'abord dire quelques mots au sujet du mandat et des activités du Bureau de l'actuaire en chef (BAC).

Le mandat du BAC consiste à effectuer des évaluations actuarielles prévues par la loi à l'égard du RPC, du programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) et des régimes de retraite et d'avantages sociaux des employés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la GRC, des juges de nomination fédérale et des députés. Depuis 2001, le BAC effectue également l'examen actuariel annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Le principal rôle du BAC à l'égard du RPC est de fournir des services actuariels au gouvernement fédéral et aux gouvernements des provinces qui participent au Régime de pensions du Canada. Ces services comprennent la préparation d'estimations actuarielles des coûts et du passif et de projections financières à long terme pour toute proposition de changement au RPC dont sont saisis les gouvernements en cause.

Le Canada s'est doté d'un système public de revenu de retraite qui devrait être abordable et viable à long terme malgré les changements démographiques. Nous avons pour mandat de surveiller la situation et de communiquer les risques démographiques et économiques qui pourraient se présenter à l'avenir en déposant des rapports actuariels périodiques au Parlement.

En outre, chaque fois que le Parlement est saisi d'un projet de loi qui pourrait avoir d'importantes répercussions sur la situation financière d'un régime de pension public à l'égard duquel la loi confère des attributions à l'actuaire en chef, le BAC doit soumettre au ministre intéressé un rapport actuariel faisant état de ces répercussions. Je remets ces rapports, de même que les rapports actuariels triennaux prévus par la loi, au ministre des Finances, au ministre des Ressources humaines et du Développement social et au président du Conseil du Trésor. Le BAC fournit également des conseils actuariels à ces ministères pour les aider à concevoir, à financer et à administrer ces programmes.

Je vous remercie à nouveau de m'avoir invité. Il me fera maintenant plaisir de répondre à vos questions.